

Communiqué de presse

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@nantesmetropole.fr



Nantes, le 25 juin 2025

CONSEIL MÉTROPOLITAIN - JEUDI 26 ET VENDREDI 27 JUIN

Le projet de piscine du sud-ouest se précise

En 2023, Nantes Métropole décidait du lancement du projet de piscine du sud-ouest, soucieuse de faciliter l'apprentissage de la natation par les publics scolaires et souhaitant contribuer à un meilleur maillage du territoire en piscines, sur un secteur aujourd'hui totalement dépourvu. La Métropole assurera ainsi la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation du futur équipement, en solidarité avec 7 communes aujourd'hui dépourvues de piscine : Bouaye, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Léger-les-Vignes. Le Conseil métropolitain des 26 et 27 juin sera l'occasion d'approuver le programme de ce futur équipement, qui sera construit à Bouaye et dont l'ouverture est prévue pour 2030. Nantes Métropole prévoit un équipement sobre, portant une grande attention aux consommations énergétiques et à l'impact environnemental.

Un équipement métropolitain

Depuis de nombreuses années, les 7 communes du sud-ouest de la métropole (Bouaye, Brains, Le Pellerin, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, La Montagne et Saint-Léger-les-Vignes) portaient un projet de piscine intercommunale à Bouaye. Ces communes sont aujourd'hui dépourvues de piscine alors même que le « savoir nager » constitue une compétence fondamentale dans les programmes fixés par l'Éducation Nationale, qui doit être acquise avant la fin de l'année de 6^{ème}. Malgré la volonté commune des maires, les 7 villes, figurant parmi les plus petites de la métropole, étaient contraintes financièrement et en ingénierie pour mener à bien ce projet d'envergure. Ainsi, en solidarité avec celles-ci, Nantes Métropole déclarait en février 2023 le projet de piscine du sud-ouest d'intérêt métropolitain, assurant ainsi la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation du futur équipement.

Le public scolaire et le « savoir-nager », priorité de la métropole et des 7 communes

La Métropole et les 7 communes souhaitent que tous les enfants apprennent à nager en sécurité. Il s'agit aussi d'une obligation nationale inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences à acquérir durant leurs parcours scolaires.

Le programme en détails

La piscine sera ouverte en premier lieu aux scolaires et aux associations, tout en étant accessible aux nageurs individuels. Elle abritera un bassin de nage et un bassin d'apprentissage, sans espace ludique, dans un esprit de sobriété financière et énergétique.

La piscine comprendra :

- **un bassin de 25 m par 6 lignes d'eau** (profondeur allant de 1,2 m à 1,8 m) et **un bassin d'apprentissage de 15 m par 10 m** (profondeur allant de 0,8 m à 1,3 m). Ces bassins permettront également d'assurer l'organisation d'activités aquatiques de santé ;
- **des locaux associés pour les baigneurs** ; zone de déchaussage, espace beauté, vestiaires collectifs et individuels (permettant l'accueil simultané de 2 classes élémentaires et une secondaire), douches et sanitaires ;

- **des espaces d'accueil** composés d'un espace d'attente, avec des zones de consignes pour les poussettes et les casques pour soutenir les modes de transport alternatifs ;
- **des aménagements extérieurs** : parvis, dépose car, parking pour 2 roues, cour de service...

Ce projet permettra :

- **l'accueil des scolaires pour l'apprentissage de la natation et l'accueil du grand public et des associations** ;
- **l'accueil des personnes en situation de handicap** par la mise en place de cabines douche / change et sanitaires adaptés, de cheminements, de local pour les chiens d'assistance
- **de proposer au public des vues directes sur les locaux techniques** afin de sensibiliser les usagers sur l'hygiène et les économies.

La future piscine est prévue à Bouaye à proximité de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Ormeaux et du parc de la Mévellière. Elle sera accessible depuis le boulevard Aristide Briand ou l'avenue Robert Schuman et représente une superficie de 20 583 m². Pour limiter l'emprise globale de l'équipement (environ 5 900 m²) il sera distribué sur 2 niveaux avec une emprise au sol de 2 100 m² et 3 800 m² d'aménagements extérieurs.

Une consommation énergétique maîtrisée

Sur les volets énergétiques et environnementaux, Nantes Métropole s'est fixé des objectifs de consommation exigeants et calibrés, supérieurs aux valeurs usuelles et exigences réglementaires :

- **pour l'énergie (chaleur et électricité) à 2 100 KwhEF/m² de bassin et par an**, quand la moyenne des piscines consomment jusqu'à 3 500 KwhEF/m² de bassin et par an, avec un approvisionnement en énergie renouvelable à atteindre de 50% minimum dans l'approvisionnement en chaleur et en électricité
- **pour l'eau à moins de 90 litres / baigneur et par an.**

Pour atteindre ces objectifs, le programme prévoit :

- une démarche de conception bioclimatique et compacte (enveloppe performante, orientation des ouvertures, absence de climatisation, etc.),
- une production d'électricité photovoltaïque pour couvrir au moins 20 % des consommations d'électricité,
- un raccordement au nouveau réseau de chaleur urbain,
- la mise en place d'une couverture thermique sur les bassins,
- une récupération de chaleur sur les eaux de fuite, sur les pédiluves, sur les eaux grises des douches, pour préchauffer l'eau de renouvellement des bassins et l'eau chaude sanitaire,
- un renouvellement d'eau des bassins maîtrisé et une conception de l'usine de traitement d'eau optimisée, incluant plusieurs dispositifs d'économies d'eau et d'énergies,
- des systèmes très performants : des équipements à faible consommation électrique, une Gestion Technique du Bâtiment permettant notamment la détection de fuites ou de consommations anormales, etc,
- une empreinte carbone maîtrisée : réalisation d'une analyse de cycle de vie, incorporation de matériaux de réemploi;
- la mise en place de la démarche de chantier exemplaire : à faibles nuisances et à faible impact environnemental avec l'expérimentation « Charte Chantier Durable ».

Des mesures pour minimiser l'impact environnemental de l'équipement

Des diagnostics environnementaux ont permis de déterminer **une zone d'implantation de l'équipement, sur la partie ouest de la parcelle, minimisant l'impact du projet sur son environnement**, avec :

- l'évitement de la zone humide d'intérêt écologique principal ;
- la préservation et l'évitement des potentiels habitats d'espèces protégées ;
- une piscine avec une conception compacte, sur 2 niveaux pour réduire l'emprise de la construction et ses aménagements sur la parcelle et l'abattage des arbres strictement nécessaire au projet ;
- une mutualisation du parking voitures avec le parking métropolitain Édité de Nantes (commun au lycée et au gymnase proches), pour limiter l'imperméabilisation des sols.

Conformément à la modification du PLUm relative à l'approbation du barème des arbres, approuvé lors du Conseil métropolitain de février 2025, le projet sera soumis à une compensation au titre du Code forestier.

Le calendrier, le coût et le financement du projet

Le coût de cette opération est fixé à 13 950 000 € HT soit 16 740 000 € TTC.

Le foncier communal sera cédé à Nantes Métropole à titre gracieux par la commune de Bouaye. En contrepartie, les 6 communes apportent une contribution financière à la commune de Bouaye dans un cadre conventionnel. Il est prévu également que les 7 communes participent au coût de fonctionnement annuel de l'équipement en fonction du nombre de créneaux horaires à usages scolaires (maternelle et élémentaire) de chacune, Nantes Métropole assurant la prise en charge majoritaire du coût d'exploitation.

Au regard de l'importance et de la vocation de ce projet, Nantes Métropole sollicitera la participation d'autres partenaires, notamment le Département, la Région et l'État.

Le planning prévisionnel, sous réserve notamment des procédures environnementales à mener en accord avec les services de l'État, conduit à une ouverture au public pour fin 2030.

Bertrand Affilé, 1^{er} vice-président de Nantes Métropole

« Ce projet de piscine, porté par Nantes-Métropole au titre de la solidarité territoriale, permettra aux 7 communes du sud-ouest de la métropole de bénéficier d'un équipement public de qualité dans un secteur moins bien doté que dans le reste du territoire. Cette piscine sera ouverte au public, aux associations et donnera aux établissements scolaires la possibilité de développer l'apprentissage et la pratique de la natation pour les enfants de ces communes. Nantes-Métropole s'engage ainsi à développer le savoir-nager, un apprentissage fondamental pour l'émancipation, le développement mais aussi la sécurité et la prévention des risques. »

Freddy Hervochon, maire de Bouaye

« Je ne me résous pas à ce que des enfants ne puissent pas apprendre à nager car nous n'avons pas d'équipement d'apprentissage à la natation. Grâce au soutien très fort de Nantes Métropole, ce projet de piscine a été reconnue en 2023 d'intérêt métropolitain pour les sept communes du sud-ouest. Cet équipement sera situé à Bouaye et sera exemplaire sur le plan énergétique. Le Conseil métropolitain du 24 juin votera une enveloppe financière prévisionnelle actualisée de 16,7 millions d'€. Grâce à cette solidarité métropolitaine, cette future piscine ouvrira ses bassins à l'horizon 2030 afin de répondre aux besoins de nos enfants et aux attentes de toutes celles et ceux qui aiment la natation. »

Laure Beslier, maire de Brains

« Nous nous réjouissons de la concrétisation de ce projet. Il illustre la capacité à nous unir pour répondre aux besoins des habitants de notre territoire. Attendu depuis de nombreuses années, cet équipement permettra, entre autres, aux élèves des sept communes concernées de pouvoir apprendre à nager. Cet apprentissage, inscrit dans les programmes scolaires, pourra désormais être possible grâce à la volonté de Nantes Métropole et des sept communes. Il était en effet de notre responsabilité de pouvoir y répondre avec un équipement accessible et adapté. »

Fabien Gracia, maire de La Montagne

« Lire, écrire, compter, nager sont les savoirs fondamentaux que toute personne doit maîtriser pour son insertion sociale. Depuis trop longtemps, au sein de notre métropole dynamique, il existe une zone blanche « piscine » de 7 communes et 35 000 habitants. L'apprentissage du savoir nager est donc laissé au soin des familles, quand elles le peuvent, alors qu'il s'agit d'une obligation scolaire. En effet, les professeurs des écoles et d'EPS ont peu voire pas de créneaux de piscine pour que leurs élèves apprennent à nager. Des propositions palliatives ont été mises en place par les communes comme des bassins mobiles ou des créneaux sur des piscines des communes alentours, propositions qui ne permettent toutefois pas l'acquisition du savoir nager pour tous les enfants. Il y a là une défaillance majeure de la puissance publique que les 7 communes n'ont pu traiter étant parmi celles qui ont les plus faibles ressources de la métropole. La métropole a donc joué la carte de la solidarité et pris le relais pour permettre la création de cette piscine qui, dans quelques années, permettra l'apprentissage du savoir nager pour tous et toutes. »

Pascal Pras, maire de Saint-Jean-de-Boiseau

« L'annonce de cette nouvelle piscine métropolitaine dans le sud-ouest témoigne d'un engagement fort de Nantes Métropole pour garantir à toutes les communes de notre pôle, et donc à l'ensemble de leurs habitants, un accès équitable à des équipements publics de qualité. C'est un projet structurant,

pensé à l'échelle intercommunale, qui répond à un besoin concret : permettre aux habitantes et habitants, et en particulier aux enfants, de bénéficier d'un bassin de proximité. Car le "savoir nager", au-delà d'une compétence scolaire, est un enjeu de sécurité, d'émancipation et d'égalité. En facilitant l'apprentissage de la natation pour les plus jeunes, nous agissons concrètement au service des familles. Je salue le travail mené par Nantes Métropole et les communes partenaires pour faire avancer ce projet ambitieux, au bénéfice direct des habitants du Pôle Sud-Ouest. »

Jean-Claude Lemasson, maire de Saint-Aignan de Grand Lieu

« Cette décision d'adoption du programme de construction de cet équipement aquatique concrétise une avancée importante et s'inscrit dans démarche initiée de longue date. Le "savoir nager" est un enjeu majeur pour l'ensemble de la population et plus directement pour les plus jeunes d'entre nous, cet équipement métropolitain y répondra. »

Patrick Grolier, maire de Saint-Léger-les-Vignes

« À la suite de la déclaration d'intérêt métropolitain pour la piscine du Sud-Ouest, de nombreuses réunions ont été organisées entre les élus concernés et les services de la métropole. Elles ont permis d'affiner le projet, d'en affirmer l'intérêt général et d'y intégrer pleinement les exigences environnementales. Ce projet, et plus particulièrement son implantation à Bouaye, fera de cette commune un véritable lieu de convergence pour les enfants scolarisés dans les communes du pôle Sud-Ouest. Toutefois, l'ensemble des communes concernées exprime un souhait fort : que le terrain, mis gracieusement à disposition par la ville de Bouaye à Nantes Métropole, soit cofinancé par les 7 communes du Pôle Sud-Ouest. Ainsi, chacune pourra se reconnaître pleinement dans ce projet structurant. Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre à nous avec le lancement d'une procédure de concours restreint et la mise en place d'une commission d'appel d'offres ad hoc qui composera le jury. Ce sont ces choix collectifs, portés par nos 24 communes, qui permettent à nos concitoyens de se sentir pleinement métropolitains. »

D'autres contributions métropolitaines pour améliorer l'offre aquatique

- **la Métropole a créé un fonds de concours en fonctionnement** dans le cadre du pacte financier métropolitain lors de la séance du 10 décembre 2021. Il s'adresse aux communes disposant de piscines. Ce fonds vise à participer au coût de fonctionnement des équipements, à travers une méthode de calcul assise sur le coût d'accueil des scolaires. Au titre de l'année 2025, ce fonds a représenté un montant de 2,825 millions d'euros.

- Nantes Métropole s'est engagée dans la construction d'**une piscine olympique métropolitaine sur la ZAC Pirmil Les Isles à Rezé**. Elle comprendra un bassin olympique de 50 mètres et un bassin de 25 mètres pour favoriser le développement du sport de haut niveau, tout en permettant l'apprentissage de la natation scolaire, la pratique sportive ou de détente, des associations et du grand public.

Avec un projet accessible à toutes et tous, s'intégrant de façon harmonieuse dans son environnement urbain et paysager, une desserte en transports en commun, tout en respectant les objectifs de performances énergétiques et environnementales, ce projet s'inscrit dans la politique sportive de Nantes Métropole. Le coût prévisionnel de ce projet, qui sera livré au premier semestre 2029 est fixé à 52 M€ TTC.